

Olivier Meuwly

Pour mon CV:

Dr. en droit et ès lettres de l'Université de Lausanne. Ancien chargé de cours à l'Université de Genève. Travaille au sein de l'administration cantonale vaudoise. Chroniquer au journal Le Temps. Auteur de nombreux ouvrages dans les domaines de l'histoire suisse et de l'histoire des idées politiques. A dirigé les Actes d'un colloque consacré à Henri Druey (Bibliothèque historique vaudoise, 2007) et rédigé une biographie de Louis-Henri Delarageaz (*Louis Henri Delarageaz 1807-1891, homme politique vaudois, ami de Proudhon, grand propriétaire foncier*, Alphil, 2011). A publié en 2013, dans la collection Le savoir suisse: *19 avril 1874. L'audace de la démocratie directe* (PPUR). Vient de publier, en mai 2016, les Actes d'un colloque consacré à Charles Monnard: *Charles Monnard 1790-1865, Un libéral atypique* (Bibliothèque historique vaudoise).

Pour le résumé:

La conception de la démocratie dans le radicalisme romand s'alimente principalement à deux sources. D'abord l'idée de la démocratie représentative, telle que pratiquée en France et dont s'inspire le Genevois James Fazy. Les radicaux genevois ne seront d'ailleurs jamais d'ardents partisans de la démocratie directe, même si on trouve des cercles fouriéristes dans la cité de Calvin. L'autre source est plus paradoxale, puisqu'elle remonte à Hegel. Le Vaudois et chef des radicaux vaudois Henri Druey, l'un des membres du premier Conseil fédéral en 1848 et étudiant du philosophe allemand à Berlin, tire de la dialectique hégélienne le fondement d'une démocratie, comme expression de la souveraineté du peuple, qui ne peut se matérialiser qu'à travers les instruments de l'initiative et du référendum. Druey se fera ainsi le théoricien d'une démocratie comme synthèse de l'idéal de la Landsgemeinde et de la Constitution des Girondins. De fait, le canton de Vaud sera un pionnier en Suisse de la démocratie semi-directe: la Constitution radicale de 1845 introduira dans le tissu institutionnel vaudois ces deux instruments. Mais l'intérêt des Vaudois pour la démocratie directe vient aussi des liens de plusieurs de ses chefs avec les présocialistes français. C'est ainsi que Victor Considerant tiendra un cycle de conférences célèbre à Lausanne. Et surtout, Louis-Henri Delarageaz, lieutenant et ami de Druey, après s'être brièvement intéressé au communisme d'Etienne Cabet, devient un disciple et ami de Proudhon, avec lequel il entretiendra une riche correspondance. Fédéraliste comme son maître, il rédigera lui-même l'article de la Constitution portant sur la démocratie directe. Les radicaux vaudois sont ainsi les fils de Hegel et de Proudhon!